

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Landry Marc

<https://www.cadre21.org/membres/fc0c1d72e462df8b65255432>

Date d'obtention : 2023-07-10 16:41:19

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode d'intervention de la trousse Sexto permet de ne pas oublier les étapes importantes lors d'une intervention auprès de jeunes de l'école. La méthode permet aussi de savoir à quel moment contacter les services policiers. Cette méthode permet aussi d'agir avec bienveillance sans être dans les émotions. Je m'explique, la méthode permet une distance entre les réflexes et une façon plus réfléchie d'action.

1. Parler avec la personne qui expose la situation et la rassurer durant tout le processus.
2. Faire l'évaluation de la situation pour déterminer la suite à suivre. C'est à ce moment que la grille est complétée.
3. Rencontrer les témoins "seul à seul" pour valider les informations.
4. Si la situation l'exige suite à l'évaluation, contacter les services de police et confisquer les appareils si nécessaire.
5. Recevoir la version de l'instigateur et valider s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.

Suite à tout cela, le travail de l'école n'est pas terminé. Nous devons offrir le support nécessaire aux personnes impliqués et collaborer avec les intervenants de la communauté.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est primordial de ne pas voir les images. Nous n'avons pas besoin de voir pour croire.

L'accompagnement des jeunes doit être faite de façon diligente et avec bienveillance. Cela exige du doigté et de faire preuve de jugement. L'aide-mémoire soutien l'intervention et aide à ne pas sauter d'étape.

L'école n'est pas un mandataire du service de police. Chacun à son rôle à jouer. De plus, les parents ne peuvent pas nous demander d'intervenir lorsqu'ils sont les témoins d'une situation. Ils doivent s'adresser aux services de police de leur quartier pour les démarches qui leurs appartiennent.

Les intervenants de l'école ne répondent pas aux questions des journalistes. Ce n'est pas leur rôle. Les intervenants les dirigent vers les services des communications de l'établissement.

Les personnes impliqué

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, la portion délicate est la saisi du matériel électronique. Les téléphones sont maintenant des objets pour lesquels les jeunes ont une appartenance affective importante.

De plus, l'autre élément délicat pour moi est dans la redirection des parents vers les services de police lorsque la situation l'exige (Comme dans la situation #2). J'ai la crainte que les parents laisseront peut-être tomber des démarches qui sont peut-être essentielles pour la sécurité de leur enfant.